



2022/003

Commune de LEGLANTIERS  
6, Grande Rue 60420 LEGLANTIERS  
■ 03.44.51.81.74 - ☎ 03.44.51.23.53  
✉ mairiedeleglantiers@orange.fr

### Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 04 Octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14	Nombre de conseillers votants : 14
Nombre de conseillers présents : 12	Date de convocation : 27 Septembre 2022
Nombre de conseillers représentés : 2	Date d'affichage : 27 Septembre 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans l'annexe de la Mairie (ancienne école), le **Mardi 04 Octobre 2022 à 19h00** sous la présidence de Mr Julien BONNEMENT, le Maire,

**Etaient présents :** Mmes Paméla CRAPPIER, Caroline GINON, Laetitia LEPHAY, Joëlle BONNEMENT, et Mrs Julien THOMAS, Arnaud GLINEUR, Gauthier BONNEMENT, Frédéric RAIMBAUX, Didier JEKO, Maximilien DEVISSCHER, Jean-François BLANCK.

**Étaient absents :** Mme Carine LESTRAT et Mr Mathieu DENIS.

**Pouvoirs :** Mme Carine LESTRAT a donné pouvoir à Mme Caroline GINON.

Mr Mathieu DENIS a donné pouvoir à Mme Joëlle BONNEMENT.

**Secrétaire de séance :** Mr Gautier BONNEMENT

---

#### Délibération n°1 du 04/10/2022 - Crédit à Durée Indéterminée d'un emploi permanent d'agent des services techniques à temps non complet pour Madame Marina BOCQUET

**Le Conseil Municipal,**

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-3.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents,  
**DECIDE,**

- La création à compter du 01 Octobre 2022 d'un Contrat à Durée Indéterminée d'un emploi permanent d'agent des services techniques à temps non complet suite aux différents Contrats à Durée Déterminée de Madame Marina BOCQUET.
- Pour une durée hebdomadaire de 3h30, correspondant au grade d'agent des services techniques, de 2<sup>ème</sup> classe, contractuel, catégorie C.
- La rémunération sera calculée, compte-tenu de la nature des fonctions à exercer, sur la base de l'indice brut 367, indice 352.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de celui-ci.

---

#### Délibération n°2 du 04/10/2022 - Emprunt court terme

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire de la nécessité de recourir à un prêt annexe en attente du versement des subventions et du remboursement du FCTVA pour les travaux de vidéo protection, et après avoir pris connaissance des différentes propositions :

- Décide à l'unanimité de ses membres, de retenir la proposition du Crédit Agricole Ile-de-France, à savoir :
  - Prêt à court terme relais (IN FINE), d'un montant de 34 000,00 €
  - Durée maximum : 3 ans, avec un taux de 1,59%
  - Echéances : Trimestriel
  - Intérêts : 135,15 € au trimestre
  - Base de calcul des intérêts : 360/360
  - Possibilité de fractionnement des déblocages dans les 3 mois suivant l'édition des contrats
  - Commission : 102,00 €.

Le remboursement du capital est possible à tout moment sans indemnité, au plus tard 3 ans après le 1<sup>er</sup> déblocage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent ce prêt et, le vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tous les documents pour la mise en place de ce prêt.

---

**Délibération n°3B du 04/10/2022 - Emprunt à moyen terme amortissable** (annule et remplace la délibération n°3)

Pour les travaux de vidéo protection, Monsieur le Maire propose le recours à un prêt pour le reste à charge de la commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire de la possibilité de recourir à un prêt à moyen terme, amortissable, et après avoir pris connaissance des différentes propositions :

- Décide à l'unanimité de ses membres, de retenir la proposition du Crédit Agricole Ile-de-France, à savoir :
  - Prêt à moyen terme, amortissable, d'un montant de 18 000,00 € et d'une durée de 15 ans.
  - Taux de : 2,73%.
  - Echéances : 366,61 € par trimestre.
  - Base de calcul des intérêts : 360/360
  - Amortissement progressif du capital.
  - Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum 20% du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité de 6 mois d'intérêts.
  - Classification Gissler : 1A
  - Commission : 54,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent ces montants et, les votes à l'unanimité.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tous les documents pour la mise en place de ce prêt.

---

**Délibération n°4B du 04/10/2022 - Emprunt à taux fixe et déblocage fractionnés sous 24 mois** (annule et remplace la délibération n°4)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la possibilité d'un prêt pour les futurs travaux de la commune sur l'année 2023. Il explique que les taux bancaires montent et qu'il serait préférable de bloquer une somme pour ne pas avoir de mauvaises surprises. Ce prêt est déblocable sous 24 mois maximum si besoin.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire de la nécessité de recourir à un prêt amortissable, et après avoir pris connaissance des différentes propositions :

- Décide à l'unanimité de ses membres, de retenir la proposition du Crédit Agricole Ile-de-France, à savoir pour les futurs travaux :
  - Prêt amortissable, d'un montant de 36 000,00 € et d'un durée de 15 ans.
  - Taux de : 2,73%.
  - Echéances : 733,23 € par trimestre.
  - Base de calcul des intérêts : 360/360.
  - Amortissement progressif du capital.
  - Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum 20% du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité de 6 mois d'intérêts.
  - Classification Gissler : 1A.
  - Commission : 108,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent ces montants et, les votes à l'unanimité.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tous les documents pour la mise en place de ce prêt.

---

**Délibération n°5 du 04/10/2022 - Création d'une régie pour la Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'avoir une régie communale pour l'encaissement des chèques lors de :

- la location de la salle polyvalente, les consommations (eau, électricité et gaz), la casse de vaisselle,
- les produits provenant de dégradations de la salle, nettoyage non fait et annulation de location,
- la location de barnums, de tables, de bancs, de mange-debout, etc...,
- de diverses manifestations (brocantes, repas communal, etc...).

La secrétaire de mairie, **Madame Jocya BRETIN** est nommée régisseur titulaire et **Monsieur Jean-François BLANCK** est nommé mandataire suppléant.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité de ses membres présents, Monsieur le Maire à créer la régie communale et valide, les deux personnes dans leurs nominations.

### Délibération n°6 du 04/10/2022 - Enquête publique environnementale sur le projet de la société PARC ÉOLIEN DE WAVIGNIES (60)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'une enquête publique environnementale sur le projet de la société PARC ÉOLIEN DE WAVIGNIES (60) est ouverte depuis le 15/09/2022 et se terminera le 19/10/2022.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en vigueur du 20 Septembre 2021, indiquant, que la Commune émettra un avis défavorable à tous les projets éoliens sur l'ensemble du territoire de LÉGLANTIERS.

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique est en cours sur la commune de WAVIGNIES et, que le Conseil Municipal de Léglantiers est appelé à délibérer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au projet de la société PARC ÉOLIEN DE WAVIGNIES (60).

---

### Délibération n°7 du 04/10/2022 - Soirée d'Halloween du 31/10/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une soirée Halloween est proposée par la commission des fêtes et de l'action sociale à la salle des fêtes de LEGLANTIERS, le Lundi 31 Octobre 2022.

Le devis de la Société France MUSIC EVENEMENT est présenté pour un montant de 250,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent ce devis et le, vote à l'unanimité.

---

### Délibération n°8 du 04/10/2022 - Sortie des adolescents de la commune au SHERWOOD PARC le 22/10/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une sortie au SHERWOOD PARC est proposée par la commission des fêtes et de l'action sociale aux jeunes adolescents de LEGLANTIERS, le Samedi 22 Octobre 2022.

Le prix de l'entrée du parc est fixé à 22,00 € par enfant.

Que le devis reçu de chez ABI Concept pour le transport en autocar s'élève à 680,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent ces montants et, les votes à l'unanimité.

---

### Délibération n°9 du 04/10/2022 - Sortie des enfants de la commune au parc Saint-Paul le 05/11/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une sortie au parc Saint-Paul est proposée par la commission des fêtes et de l'action sociale aux enfants de LEGLANTIERS, le Samedi 5 Novembre 2022.

Le prix de l'entrée du parc est fixé à 20,00 € par enfant.

Que le devis reçu de chez ABI Concept pour le transport en autocar s'élève à 603,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent ces montants et, les votes à l'unanimité.

---

### Délibération n°10 du 04/10/2022 - Sortie des ainés de la commune au Musée des Tramways à Vapeur et des chemins de fer Secondaires français de CREVECOEUR-LE-GRAND, le 19/10/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une sortie au Musée des Tramways à Vapeur et des chemins de fer Secondaires français de CREVECOEUR-LE-GRAND est proposée par la commission des fêtes et de l'action sociale aux ainés de LEGLANTIERS, le Mercredi 19 Octobre 2022.

Le prix se décompose :

- Musée : 25,60 €, repas : 28,40 €, visite atelier vannerie : 5,70 €, et goûter de Picardie : 12,50 €  
Soit 72,20 €/personnes

Que le devis reçu de chez ABI Concept pour le transport en autocar s'élève à 590,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent ces montants et, les votes à l'unanimité.

---

### Délibération n°11 du 04/10/2022 - Désignation d'un Conseiller Municipal comme correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de la Préfecture de l'Oise, informant de l'obligation légale de désigner, dans chaque commune, un correspondant incendie et secours.

Monsieur Jean-François BLANCK propose sa candidature.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal présents, votent et acceptent à l'unanimité, la candidature de Monsieur Jean-François BLANCK.

---

### Délibération n°12 du 04/10/2022 - Décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente le projet de décision modificative n°1 du budget communal pour ajouter 59 470,72 € à l'article 002 du BP 2022, en recettes de fonctionnement.

Après avoir délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide l'opération suivante :

Comptes	Libellés	Recettes
002	Résultat de fonctionnement	59 470,72 €

**Délibération n°13B du 04/10/2022 - Colis des anciens et personnel communal Noël 2022 (annule et remplace la délibération n°13)**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide de valider le devis de la Société « HELFRICH » présenté, à savoir :

- colis pour un montant de 2 577,30 € TTC (2 408,70 € TTC + 168,60 € TTC).

Colis destiné aux administrés de plus de 62 ans ainsi qu'au personnel communal.

**Délibération n°14 du 04/10/2022 - Noël 2022 des enfants et des adolescents de la commune**

Le Maire expose au Conseil Municipal le déroulement de la distribution des cadeaux de Noël 2022 pour les enfants et les adolescents de la commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide de valider les montants suivants :

- la commande des cadeaux à la Société HELFRICH, pour un montant de 1 741,96 € TTC pour les enfants de 0 à 10 ans,
- la commande des bons cadeaux (Shopping Pass), pour un montant de 1 392,00 € TTC pour les enfants de 11 à 14 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/10/2022**

<b>Délibération n°1 du 04/10/2022</b>	Création d'un Contrat à Durée Indéterminée d'un emploi permanent d'agent des services techniques à temps non complet pour Mme Marina BOCQUET.
<b>Délibération n°2 du 04/10/2022</b>	Emprunt court terme.
<b>Délibération n°3 du 04/10/2022</b>	Emprunt à moyen terme amortissable.
<b>Délibération n°3B du 04/10/2022</b>	Emprunt à moyen terme amortissable ( <i>annule et remplace la délibération n°3</i> ).
<b>Délibération n°4 du 04/10/2022</b>	Emprunt à taux fixe et déblocage fractionnés sous 24 mois.
<b>Délibération n°4B du 04/10/2022</b>	Emprunt à taux fixe et déblocage fractionnés sous 24 mois ( <i>annule et remplace la délibération n°4</i> ).
<b>Délibération n°5 du 04/10/2022</b>	Création d'une régie pour la Commune.
<b>Délibération n°6 du 04/10/2022</b>	Enquête publique environnementale sur le projet de la société PARC ÉOLIEN DE WAVIGNIES (60).
<b>Délibération n°7 du 04/10/2022</b>	Soirée d'Halloween du 31/10/2022.
<b>Délibération n°8 du 04/10/2022</b>	Sortie des adolescents de la commune au SHERWOOD PARC le 22/10/2022.
<b>Délibération n°9 du 04/10/2022</b>	Sortie des enfants de la commune au parc Saint-Paul le 05/11/2022.
<b>Délibération n°10 du 04/10/2022</b>	Sortie des ainés de la commune au Musée des Tramways à Vapeur et des chemins de fer Secondaires français de CREVECOEUR-LE-GRAND, le 19/10/2022.
<b>Délibération n°11 du 04/10/2022</b>	Désignation d'un Conseiller Municipal comme correspondant incendie et secours.
<b>Délibération n°12 du 04/10/2022</b>	Décision modificative n°1.
<b>Délibération n°13 du 04/10/2022</b>	Colis des anciens et personnel communal Noël 2022.
<b>Délibération n°13B du 04/10/2022</b>	Colis des anciens et personnel communal Noël 2022 ( <i>annule et remplace la délibération n°13</i> ).
<b>Délibération n°14 du 04/10/2022 -</b>	Noël 2022 des enfants et des adolescents de la commune.